

**Arrêté fédéral
octroyant une contribution extraordinaire pour
la construction des nouveaux bâtiments du Technicum ETS
d'arboriculture, de viticulture et d'horticulture de Wädenswil**

**(Centre de formation comprenant les niveaux technicum ETS,
école spéciale et cours professionnels)**

du 5 octobre 1979

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 31^{bis}, 2^e alinéa, 32 et 34^{ter}, 1^{er} alinéa, lettre g, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 22 novembre 1978¹⁾,

arrête:

Article premier

¹ Aux fins de construire de nouveaux bâtiments pour le Technicum ETS d'arboriculture, de viticulture et d'horticulture de Wädenswil, une contribution de 7 250 200 francs est allouée, en sus de la subvention fédérale accordée en vertu de l'article 15d de la loi du 3 octobre 1951²⁾ sur l'agriculture, en liaison avec l'article 81, 2^e et 3^e alinéas, de l'ordonnance du 25 juin 1975³⁾ sur la formation professionnelle agricole (OFPA). Cette contribution supplémentaire sera prélevée sur le fonds vinicole⁴⁾.

² Si les dépenses que requiert la construction dépassent, en raison du renchérissement, le devis (calculé d'après l'indice du coût de la construction de la ville de Zurich qui s'établissait à 166,8 points le 1^{er} avril 1978), le Conseil fédéral peut allouer une contribution supplémentaire proportionnelle à la part de la Confédération en la prélevant sur le fonds vinicole.

Art. 2

¹ Le présent arrêté, qui est de portée générale, est soumis aux référendum facultatif.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹⁾ FF 1979 I 25

²⁾ RS 910.1

³⁾ RS 915.1

⁴⁾ Article 42 du statut du vin du 23 décembre 1971 (RS 916.140)

Conseil national, le 5 octobre 1979

Le président: Generali

Le secrétaire: Zwicker

Conseil des Etats, le 5 octobre 1979

Le président: Luder

Le secrétaire: Sauvant

Date de publication: 16 octobre 1979¹⁾

Délai d'opposition: 14 janvier 1980

25077

¹⁾ FF 1979 II 992

Arrêté fédéral octroyant une contribution extraordinaire pour la construction des nouveaux bâtiments du Technicum ETS d'arboriculture, de viticulture et d'horticulture de Wädenswil (Centre de formation comprenant les niveaux technicum ETS, école spéc...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1979
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.10.1979
Date	
Data	
Seite	992-993
Page	
Pagina	
Ref. No	10 102 575

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.